

Déclaration FNEC-FP-FO

CALR du 4 décembre 2023

Madame la Rectrice,
Mesdames et Messieurs les membres du CALR,

À rebours d'une politique gouvernementale visant à l'économie dans l'éducation nationale : 2 000 postes d'enseignants supprimés, aucune création de personnels administratifs, AED, CPE, infirmiers, médecins, assistants sociaux, personnels de direction, les documents bilan rentrée 2023 de l'enseignement en langues régionales présentés ce jour prouvent la politique volontariste de notre académie de mettre des moyens pour développer l'enseignement des langues régionales quoiqu'il en coûte.

Si, dans l'Education, la formation des personnels est réduite à peau de chagrin et ne s'apparente plus qu'à du formatage, nous faisons le constat que la formation pour enseigner en langue régionale bénéficie de moyens importants. Par ailleurs 47 millions (173 ETP en occitan, 435 ETP en basque) sont consacrés à la rémunération des personnels pour l'enseignement en langue régionale dans les écoles et établissements publics/privés tous degrés confondus.

Au regard des investissements consentis et des moyens humains déployés, il apparaîtrait logique que tous les élèves de l'académie bénéficient d'une sensibilisation aux langues régionales et que les enseignants volontaires puissent bénéficier d'initiation sur leur temps de travail. Ce n'est pas le cas. Sur les 570 000 élèves du premier et du second degré de l'académie de Bordeaux un peu plus de 26 000 bénéficient de l'accès aux langues régionales quant aux enseignants ils n'ont aucune possibilité de s'initier ou de renforcer leur niveau s'ils l'enseignent déjà, l'accès à une formation étant conditionné à un niveau minimal ainsi qu'à l'engagement d'entrer dans cette forme d'enseignement.

La FNEC-FP-FO salue la part importante accordé à l'enseignement de sensibilisation à l'occitan dans le département des Landes qui bénéficie à 1200 élèves. En revanche, dans le secteur Basque, cette forme d'enseignement vise à disparaître. En 4 ans, le nombre d'écoles bénéficiant de la sensibilisation a été divisé par 2, au profit d'ouvertures de nouveaux pôles bilingues et du développement de l'immersif. FO rappelle sa position : l'enseignement immersif n'a pas sa place à l'école publique, il doit rester dans le champ du privé pour des raisons de constitutionnalité et de justice sociale. Conséquence logique de ce modèle d'enseignement en langue régionale coûteux et discriminant, malgré une augmentation des moyens pour l'enseignement en basque dans le public, en 3

ans, 64 élèves de moins apprennent le basque dans les écoles publiques. Quant aux enseignants non bascophones, il devient de plus en plus difficile, pour eux, de trouver un poste dans le premier ou le second degré.

Dans les écoles, le choix de l'enseignement bilingue constitue des stratégies parentales d'évitement de classes dites « difficiles ». Conséquences indirectes de cette politique d'enseignement en langues régionales, des fractures sont créées au sein des écoles, les moyens de fonctionnement bénéficient aux milieux sociaux favorisés, les élèves unilingues sont privés de l'accès à une culture partagée tandis que les suppressions de places dans les établissements spécialisés, les moyens retirés aux soins, à la prise en charge du handicap, à la difficulté scolaire conduisent à concentrer toutes les difficultés sur les classes unilingues. Ainsi, le choix académique de privilégier l'enseignement en langue régionale bilingue et immersif crée une ségrégation sociale avec une concentration des difficultés médicales, sociales et scolaires dans les classes unilingues alors même que la politique de l'inclusion à tout prix crée des situations de manque de soins alarmantes. L'acte 2 de l'école inclusive passé en force par le gouvernement, en entérinant la fermeture des IME et des ITEP, en limitant l'accompagnement par des AESH va aggraver une situation déjà explosive. Dans ce contexte, FO appelle à la grève et à la manifestation à Paris jeudi 25 janvier pour le retrait de l'Acte 2.

Au-delà des fractures internes, les écoles publiques bilingues subissent une concurrence déloyale des écoles privées associatives. Des collectivités territoriales, au nom de leur engagement dans une charte de la défense de la langue basque, utilisent de façon illégale l'argent public pour construire des bâtiments privés. Les atteintes à la loi se généralisent en toute impunité sur le secteur basque : occupation de locaux d'écoles publiques, mise à disposition de bâtiments publics, construction illégale sur des terrains municipaux à l'instar du collège privé Kattalin Elizalde à Saint Pée sur Nivelle ouvert en cette rentrée. Quant aux rares communes qui ont le courage d'appliquer la loi, comme Briscous en refusant d'accorder un permis de construire sur un terrain municipal, elles sont sous le feu de multiples pressions. Dans le respect de la loi, la FNEC-FP-FO apporte son soutien à la commune de Briscous : au nom du principe d'égalité républicaine, l'argent de tous ne peut financer l'école de quelques-uns.

Merci pour votre écoute.

Pour la FNEC-FP-FO

Olivia Queysselier